Les pépins du p'tit lopin

Une histoire d'habitat alternatif face à la justice

IMAGINEZ

Imaginez. La petite clé qui ouvre notre boîte aux lettres. Imaginez. Cette clé, entre vos mains. Tous les jours, elle repose dans votre poche, accrochée à votre trousseau. Tous les jours. Sortir la clé. Ouvrir la boîte. Et redouter. Craindre. Espérer un peu. Le courrier. LE courrier qui détermine le sort de votre habitat et de votre projet de vie.

Octobre 2024. Cette fois le courrier nous offre une assignation en justice. Nous sommes convoqués en janvier 2025 devant le Tribunal de première instance, en affaires correctionnelles, pour infraction urbanistique. A la connaissance des spécialistes qui nous entourent, c'est la deuxième fois dans l'histoire de la Belgique qu'un habitat léger est poursuivi en justice (après le procès de la ferme le Nord). Ce n'est pas seulement notre maison qui est en jeu, c'est notre projet de vie construit autour d'une micro-ferme écoresponsable, Le p'tit Lopin. C'est tout un mode d'habiter et de vie que nous devons défendre. Revenons sur cette histoire pleine d'embûches.

2018. OH JOIE ! LA CLÉ DE L'ESPOIR

Il est arrivé. Le courrier. L'accord. La réjouissance. Le rêve peut devenir réalité : construire un habitat alternatif et une micro-ferme pédagogique et éco-responsable pour cultiver l'autonomie (relative) et expérimenter d'autres façons d'habiter la Terre. Sur une parcelle de 30 ares laissée à l'abandon depuis quarante ans, classée vaine et vague, c'est-à-dire jugée inexploitable d'un point de vue agricole. Nous y voyons un potentiel.

Oh joie. Célébration d'une victoire qui n'était pas gagnée d'avance. Oui, parce qu'un premier permis a été refusé par la commune en août 2018 car il s'agit d'une zone agricole au plan de secteur. Du coup, ça coince au niveau de l'aménagement du territoire, malgré le soutien de la DG agriculture. Mais on ne lâche pas l'affaire. Pas si vite. On a des idées plein la tête. Et une vision du monde qui ne rentre pas (encore, certes) sur une carte ou dans des codes existants. Des idées oui. Pas que pour nous. Pour celles et ceux qui veulent autre chose. Qui ne rentrent pas dans les cases. Qui n'y arrivent pas. Qui ne peuvent pas. Pour des raisons économiques, culturels, politiques. Et on est fort du soutien de nombreux voisins et voisines. Alors, sous l'impulsion des conseils de la Bourgmestre - la Ville nous affirmant son soutien - nous introduisons un recours contre ce refus.

OH JOIE. En décembre 2018, nous obtenons un permis en dérogation pour un projet dit d'intérêt public (selon l'article DIV 11 du CoDT) de la part de la Région wallonne - alors sous la tutelle du Ministre Di Antonio (CDH).
La clé ouvre les portes d'un avenir prometteur.

LE P'TIT LOPIN : LA TÊTE DANS LES ÉTOILES, LES PIEDS DANS LA TERRE

Le permis ! Ce Graal est entre nos mains. Oui !

Chez nous, rien ne sera droit, notre habitat sera rond, réversible, écologique, en parfaite harmonie avec les éléments naturels qui l'entourent. Une "cabaronde". Elle est montée sur place en mars 2019, peu après l'obtention du permis et l'attente du délai requis pour une requête au conseil d'état.

Autour, le projet du p'tit Lopin se dessine. Notre projet d'habitat est intégré à une micro-ferme d'animation éco-responsable, teintée de poésie et d'engagement politique. Il accueille des activités pédagogiques et créatives, respectueuses du Vivant, pour enfants et adultes : agroécologie, permaculture, plantes sauvages, conservation, transformation, culture du dehors, activités manuelles et artistiques autour de la terre et de la nature... Recherche d'autonomie ou plutôt de responsabilité: énergétique, épuration des eaux, cultures vivrières, eau de pluie.

Le rêve est aujourd'hui une réalité.

PAS SI VITE, PAPILLON !

La clef, ça faisait longtemps qu'on n'y pensait plus. On pensait aux plans, aux formes, aux couleurs, aux activités du p'tit Lopin. On plantait des arbres, des fleurs, on observait la faune...

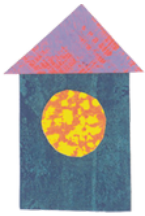

En mai 2019, le rêve est troublé : un avocat nous informe qu'une voisine a saisi le Conseil d'État pour contester le permis délivré par la Région. La clé devient l'instrument du doute, de l'incertitude. Malgré tout, nous poursuivons à construire notre projet, convaincus que nous avons agi en respectant les règles.

Cette maudite clef. Elle ouvre aussi la porte à l'angoisse. Au harcèlement. Dans notre boîte aux lettres, nous trouvons des courriers contenant des insultes et des menaces de mort. Nous subissons aussi des actes de vandalisme dès les débuts de notre installation : serres lacérées, abri à outils brûlé. A ce jour, un voisin est inculpé - mais rien ne bouge, nous attendons toujours le procès.

2023 : LE COUP DE GRÂCE

Après quatre années de vie de construction, d'enthousiasme, d'activités, de collaborations, de productions et de vies sur le lieu, nous recevons un nouveau courrier :juin 2023, le Conseil d'État annule notre permis. Il reconnaît certes l'aspect pédagogique de notre projet, mais il considère que la présence de l'habitation n'est pas suffisamment motivée.

Malgré une tentative de médiation, la Région wallonne - maintenant sous la tutelle de Willy Borsus (MR) - valide cette décision en s'alignant sur les arguments du Conseil d'Etat.

La clé ouvre désormais une boîte aux lettres remplie de doutes. Notre projet est en péril, il s'agit de le repenser.

RÉINVENTER. ALLER DE L'AVANT.

Imaginer. Deux options s'offrent à nous : Capituler et démonter notre habitation et notre ferme. Ou redéposer une nouvelle demande de permis afin de régulariser notre situation sur base d'un projet de production agricole plus "solide" aux yeux des institutions.

Nous choisissons la deuxième option. On se retrousse les manches et on se prépare à lancer un projet agricole et artisanal de production/transformation de plantes tinctoriales. Ceci implique une reconversion professionnelle complète et une transformation du projet de départ. Nous faisons toutes les démarches auprès d'une couveuse en entreprise et entamons le dialogue avec les Institutions décisionnelles pour vérifier que la démarche fait sens.

Il y avait peut-être d'autres solutions ? Nous ne savons pas!

Y avait-il réellement infraction? Nous avons toujours agi en respectant le cadre légal.

2024 : L'ASSIGNATION EN JUSTICE

En octobre 2024, cette clé, cette boîte aux lettres… Un nouveau courrier arrive, cette fois pour nous convoquer devant le tribunal de première instance, en affaires correctionnelles, en janvier 2025. Nous sommes accusés d'infractions urbanistiques.

Nous avons toujours agi dans le cadre légal, mais nous voilà accusés d'illégalités. Toutes les démarches entreprises pour régulariser notre situation sont gelées jusqu'au jugement… et nous voici à nouveau plongés dans cette attente et cette incertitude qui nous rongent…

AUJOURD'HUI. & DEMAIN ?

Aujourd'hui. Interroger.

Aujourd'hui, on s'interroge. Au-delà des doutes, de la révolte et de la fatigue qui nous habitent. Nous. Fred et Candice, les habitants, constructeurs, et propriétaires du p'tit Lopin. Mais on n'est pas les seuls à se questionner au sujet de ce carrousel juridique dans lequel nous avons été propulsés. Le collectif Halé Condroz-Famenne s'est penché sur notre dossier et renvoie des questions élémentaires :

Comment est-ce possible qu'un permis d'urbanisme soit accordé, une habitation pour une famille construite, et que le permis soit ensuite annulé ?

Comment de telles décisions peuvent-elles être légalement rétroactives? Ils se sont installés de façon légale et les voilà brutalement nommés illégaux.

Fred et Candice ayant agi en respectant la loi, comment est-ce possible de leur demander d'assumer les conséquences de telles aberrations administratives, sur le plan matériel (démonter leur maison et leur projet), économique (ça coûte cher de se défendre dans des procédures administratives et juridiques) et émotionnel (incertitude, stress, angoisse… ça ronge) ?

Quelle protection du système politique et judiciaire face aux inégalités socio-économiques : la personne voisine qui s'acharne contre eux est l'heureuse propriétaire d'une résidence secondaire située sur les hauteurs du p'tit Lopin, elle a l'aisance financière d'engager des avocats pour leur mettre des bâtons dans les roues, tandis que Fred et Candice peinent à financer ces procédures.
Pourquoi un tel acharnement pour un habitat écologique et réversible et un projet porteur de sens et d'éthique, alors reconnus d'utilité publique par des administrations, alors que plus que jamais, nous avons besoin d'initiatives innovantes pour faire face aux défis de justice environnementale et sociale?

Demain. Imaginer.
Penser l'aménagement du territoire : quel sens d'empêcher ce genre de projets d'éducation à l'environnement et de regénération de la biodiversité au nom de l'environnement? Pour empêcher l'artificialisation de terres agricoles? Ces terres sont pourtant considérées comme non exploitables au niveau agricole. Ce projet protège sans nul doute bien davantage l'environnement que l'agriculture intensive qui règne sur les terres agricoles.

Imaginer une révision du Code du Développement territorial (CoDT) qui facilite l'accès aux terres cultivables pour les projets agricoles qui souhaitent cultiver la terre à des fins d'intérêt public, de responsabilité citoyenne et nourriciers. Défendre un accès aux terres agricoles des agricultures respectueuses du Vivant associées à des visions alternatives d'habiter.

Beaucoup de ces situations urbanistiques n'ont pas été pensées par ces règlements, elles se retrouvent souvent à lutter pour exister, alors que leur valeur sociétale est évidente. Pourrait-on imaginer que nos sociétés mettent en valeur ces zones en marge, comme des projets pilotes, porteurs d'imaginaires pour un avenir meilleur ? Par ailleurs, la somme de tous ces rêves concrets d'alternatives au système dominant rend visible d'autres mondes possibles et enviables, ce qui les rend menaçants pour l'ordre établi. Défendons-les !

Quelles sont les demandes ?

Permettre, faciliter et soutenir :

- Le développement de projets innovants, respectueux du vivant et d'intérêt public, en donnant accès à la terre agricole aux entrepreneurs porteurs d'une vision alternative.
- Si nécessaire, créer des zones et des périodes d'expérimentation, y compris juridique, pour des projets répondant aux enjeux environnementaux et sociaux, et porteurs de solutions pour l'avenir.
- Simplifier les démarches administratives pour ceux qui s'engagent activement à construire une société plus responsable et durable